



**Réunion de quartier
Cupelin – Les Morets
le 12 février 2004
Compte rendu**

COORDINATION GENERALE
Direction des Services Techniques

Questions abordées :

❖ **Ordures Ménagères :**

Le site de collecte sélective situé au carrefour des routes de Cupelin et des Ponthieux n'est pas toujours propre → Ce problème est hélas dû essentiellement au manque de civisme des utilisateurs qui déposent leurs ordures à même le sol au lieu de les déposer dans les bacs correspondant.

❖ **Chapelle de Cupelin :**

Monsieur Hector Piodella demande où en sont les travaux de drainage de la chapelle → Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bagnod dès ce printemps et par la même occasion les chéneaux seront raccordés sur le réseau pluvial.

Par ailleurs, un architecte spécialisé sera mandaté courant 2004 pour définir un programme de travaux de rénovation à l'identique de son origine. Ce projet chiffré sera proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2005.

❖ **Sentier :**

A l'heure actuelle le sentier du Baroque est signalé par un fléchage « OR » dans le sens Combloux / Les Contamines. Il a été demandé si par exemple un fléchage « ARGENT » pouvait être mis en place pour le retour → Les services Techniques sont chargés de prendre contact avec le SIVOM gestionnaire de ce fléchage.

Monsieur Hector Piodella demande si le chemin situé à proximité de sa propriété et reliant les deux routes communales depuis des années est communal ou servitude → Après vérification au cadastre, il s'avère que ce chemin n'existe pas officiellement mais qu'il correspondrait à un usage de tradition.

Monsieur Jean Luc Pelloux demande un meilleur entretien des sentiers sur ce secteur → Un point sera fait avec le service concerné.

Monsieur Jean Paul Gay souhaite par la même occasion que le gers des Huit Tours soit également réhabilité → La demande sera transmise au service.

❖ **Eau et Assainissement :**

Monsieur Luc Delachat souligne le manque de pression et de débit sur le secteur des Ponthieux → La Direction des Services Techniques est chargée de présenter à la municipalité des solutions permettant de résoudre ce problème (3

solutions, qui peuvent être à priori : maillage, sur-presseur ou changement de la conduite).

Monsieur Max Jacquet demande où en est le projet d'extension du collecteur d'égout sur le secteur du chemin des Morets → La Direction des Services Techniques doit prendre contact avec le propriétaire pour l'étude de la faisabilité de l'opération.

❖ **Voirie :**

Chemin du Muguet problème de vitesse et de motos qu'elle solution peut être apportée → Cela relève uniquement d'un problème de civisme des utilisateurs, la municipalité ne peut mettre des ralentisseurs sur tous les chemins communaux.

Il est signalé que le car de la Colonie « Gai Matin » stationne dans le carrefour de la route des Ponthieux. Cela est gênant et dangereux pour la circulation → les Services Techniques vont prendre contact avec la Colonie afin de leur demander de stationner sur un autre secteur plus adapté.

Quid du goudronnage sur le secteur → Pas d'inscription au budget 2004 de travaux de goudronnage sur ce secteur, mais des propositions seront faites dans le cadre de l'élaboration du budget 2005.

Il n'y a pas de signalisation et pré-signalisation pour l'intersection de la route des Ponthieux avec la route Départementale → les services techniques doivent vérifier la réglementation, obligations de chacun et prendre ensuite contact avec le Conseil Général gestionnaire de la RD909

❖ **Eclairage Public :**

L'éclairage est trop puissant dans le centre du hameau → les services techniques devront étudier s'il est possible de diminuer la puissance

Il manque de l'éclairage au niveau du carrefour des routes des Ponthieux et du Château → les services techniques sont chargés d'étudier la faisabilité d'équiper ce secteur sous réserve d'un réseau et de supports existants.

❖ **Coffret G.D.F :**

G.D.F. a construit un poste de détente pour le réseau gaz. Celui-ci s'intègre mal et il est demandé qu'un habillage soit réalisé afin de mieux respecter l'environnement → La Direction des Services Techniques va vérifier auprès du service Urbanisme la Demande de Travaux.

Monsieur le Maire termine cette rencontre par cette information :

« Il m'est apparu logique que pour les exploitations agricoles qu'un compteur individuel soit mis en place pour l'alimentation du bétail afin de bénéficier d'une exonération sur l'assainissement. Ce compteur n'entraînera pas un deuxième abonnement ». Une lettre d'information aux agriculteurs leur sera adressée dans les prochains jours.

Le Maire

Jean-Marc PEILLEX